

**Acte d'Engagement**

**(AE)**

|  |
| --- |
| **FOURNITURE ET APPROVISIONNEMENT D’ELECTRICITE POUR LES SITES DU GROUPE CCI PARIS-IDF ET PRESTATIONS ASSOCIEES**  **Lot unique** |

**Marché n° 2025-GIE-060**

**issu de la procédure suivante**

* Appel d’offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

**?** Information à remplir par le candidat

Ce document contient 9 pages avec les annexes

SOMMAIRE

[PREAMBULE 3](#_Toc206708644)

[ARTICLE 1 - COCONTRACTANTS 4](#_Toc206708645)

[ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GÉNÉRALES 7](#_Toc206708646)

[ARTICLE 3 - DURÉE DU MARCHE 7](#_Toc206708647)

[ARTICLE 4 - PRIX 8](#_Toc206708648)

[ARTICLE 5 - SIGNATURE DES PARTIES 8](#_Toc206708649)

# PREAMBULE

1. **Présentation du GIE du Groupe CCIR Paris Ile-de-France**

**A/ Le GIE du Groupe CCIR Paris Ile-de-France**

Le GIE Groupe CCI Paris Ile-de-France agit pour son propre compte et assure une fonction de centrale d’achats au sens des articles L2113-2 et L2113-3 du Code de la Commande Publique, pour le compte de l’ensemble de ses membres.

Tous les contrats passés par le GIE Groupe CCI Paris Ile-de-France dans le cadre de sa fonction de centrale d’achats sont soumis aux règles édictées par le Code de la Commande Publique. Conformément à l’article L2113-4 du CCP, les membres du GIE qui acquièrent des fournitures et des services auprès de la centrale d’achats GIE Groupe CCI Paris Ile‑de‑France sont dispensés de leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence.

**B/ Rôle du GIE du Groupe CCIR Paris Ile de France**

Le GIE est amené à passer des contrats pour :

* ses besoins propres.
* les besoins des membres du GIE. Les membres du GIE sont de 2 sortes :
  + les entités du groupe CCIR. Le GIE Groupe CCI Paris Ile-de-France passe les marchés subséquents, émet les bons de commande et suit l’exécution des prestations pour le compte du Groupe CCIR Paris Ile‑de‑France.
  + les entités ayant rejoint le GIE par convention d’adhésion. Dans ce cas, la convention d’adhésion fixe les limites des pouvoirs du GIE en la matière. Les entités membres peuvent donc avoir recours à la centrale d’achats notamment par émission de marchés subséquents et de bons de commandes, sur la base des conditions définies dans le présent marché - chaque établissement suivant l’exécution des prestations pour ses propres besoins.
* les besoins d’entités non-membres du GIE, qui lui donne mandat (convention de groupement de commande).

Le GIE Groupe CCI Paris Ile‑de‑France passe les marchés subséquents, émet les bons de commande et suit l’exécution des prestations pour le compte du Groupe CCIR Paris Ile‑de‑France.

Pour les autres membres du GIE Groupe CCI Paris Ile‑de‑France, les entités membres peuvent donc avoir recours à la centrale d’achats notamment par émission de marchés subséquents et de bons de commandes, sur la base des conditions définies dans le présent marché - chaque établissement suivant l’exécution des prestations pour ses propres besoins.

1. **Contexte du marché / de la procédure**

Le présent marché est passé pour des prestations de fourniture et approvisionnement d'électricité pour les sites du Groupe CCI Paris-IDF et prestations associées.

1. **Glossaire**

|  |  |
| --- | --- |
| * **Pouvoir adjudicateur :** | Personne qui conclut le marché, quelle que soit sa forme, contractant unique ou groupement de commande. Dans l’ensemble du document, il est fait usage indifféremment des termes « Pouvoir adjudicateur » ou « acheteur ». |
| * **Marché :** | Contrat conclu par le pouvoir adjudicateur pour répondre à son besoin. |
| * **Titulaire :** | Entreprise ou groupement d’entreprises qui conclut le marché avec le pouvoir adjudicateur. |
| * **Entité bénéficiaire** | Établissement ayant un lien avec le pouvoir adjudicateur, qu’il s’agisse du coordonnateur du groupement ou de l’un des membres du groupement de commande, bénéficiaire des prestations ou fournitures objet du marché. |
| * **CCP** | Code de la commande publique |

# COCONTRACTANTS

Le présent marché est conclu entre :

* **D’une part,**

1. **Le GIE du Groupe CCIR Paris Ile‑de‑France agissant :**

pour ses propres besoins

en tant que centrale d’achats pour le compte de ses adhérents, membres et clients

en tant que mandataire du groupement de commande

sis 47-49 rue de Tocqueville - 75017 Paris,

représenté par la Directrice générale du GIE Groupe CCIR Paris Ile‑de‑France ou son délégataire, dans le respect des délégations de signature en vigueur au sein du GIE.

* **Et d’autre part**[[1]](#footnote-2)**,**

**? Le titulaire dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Dénomination sociale :** | **Représenté par :** |
| **Forme juridique :** | **En sa qualité de :** |
| **Siège social :** | **Téléphone :** |
| **Domicile élu si différent du siège social :** | **Mail :** |
| **N° SIREN :** |
| **N° TVA intracommunautaire :** |
| **PME  TPE** |

Ayant pris connaissance des documents contractuels du marché listés ci-dessous, M’ENGAGE sans réserve, sur la base de mon offre, et conformément aux dispositions de ces documents contractuels :

* à exécuter les prestations demandées au(x) prix indiqué(s) dans les documents financiers du présent marché,
* à reprendre les clauses du présent marché dans le contrat de sous-traitance, cette reprise conditionnant l’agrément des sous-traitants.

**OU**

**Groupement d’entreprises**

Quelle que soit la forme du groupement, l’un des prestataires, membre du groupement, est désigné dans l’acte d’engagement comme mandataire. Il représente l’ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur, et coordonne les prestations des membres du groupement.

En cas groupement conjoint, le mandataire est obligatoirement solidaire, pour l’exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l’égard du pouvoir adjudicateur.

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, géré par le mandataire du groupement.

**Dans tous les cas, les membres du groupement doivent donner mandat à l’un d’entre eux pour être mandataire.**

Les membres du groupement, **qui signent** le présent acte d’engagement valant CCAP : *(cocher la case correspondante)*

donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour les représenter vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et pour coordonner l’ensemble des prestations.

donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public.

* **?Entreprise mandataire**

du Groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

|  |  |
| --- | --- |
| **Dénomination sociale :** | **Représenté par :** |
| **Forme juridique :** | **En sa qualité de :** |
| **Siège social :** | **Téléphone :** |
| **Domicile élu si différent du siège social :** | **Mail :** |
| **N° SIREN :** |
| **N° TVA intracommunautaire :** |
| **PME  TPE** |

S'engage, au nom des membres du groupement 1, sur la base de l'offre du groupement,

* **?Entreprise(s) cotraitante(s) [[2]](#footnote-3) [[3]](#footnote-4)** *(le tableau ci-dessous est à reproduire autant de fois qu’il y a de cotraitants)*

|  |  |
| --- | --- |
| **Forme juridique :** | **En sa qualité de :** |
| **Siège social :** | **Téléphone :** |
| **Domicile élu si différent du siège social :** | **Mail :** |
|  | **N° SIREN :** |
|  | **N° TVA intracommunautaire :** |

Les membres du groupement ayant pris connaissance des documents contractuels listés ci-dessous, S’ENGAGENT sans réserve, sur la base de l’offre, conformément aux dispositions de ces documents :

* à exécuter les prestations demandées au(x) prix indiqué(s) dans les documents financiers du présent marché,
* à reprendre les clauses du présent marché dans le contrat de sous-traitance, cette reprise conditionnant l’agrément des sous-traitants

# OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

## Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture et approvisionnement d'électricité pour les sites du Groupe CCI Paris-IDF et prestations associées.

## Mode de Passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## Allotissement

La procédure, objet du présent marché, n’a pas fait l’objet d’un découpage en lot.

## Périmètre du marché

### *Entités bénéficiaires du présent marché*

La liste des entités bénéficiaires du présent marché figure en annexe au Cahier des clauses particulières.

## Forme et montant du marché

Le présent marché est conclu sous la forme d’un accord-cadre multi attributaires donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents, en application des articles R. 2162-7 à R. 2162-12 du CCP.

Les marchés subséquents, adressés aux titulaires de l’accord-cadre, précisent les caractéristiques et les modalités d’exécution des prestations demandées qui n’ont pas été fixées dans l’accord-cadre. Ils ne peuvent entrainer de modifications substantielles des termes de l’accord-cadre.

À l’expiration de l’accord-cadre, aucun marché subséquent ne pourra être conclu, mais l’exécution des marchés subséquents notifiés sera poursuivie jusqu’à leur terme. La durée d'exécution des marchés subséquents ne pourra cependant pas excéder de plus de 6 mois la fin de validité de l’accord-cadre.

# DURÉE DU MARCHE

## Durée du marché

L’accord-cadre est conclu pour une durée de quatre (4) ans à compter de sa date de notification. La durée des marchés subséquents est fixée dans les conditions du CCP.

# PRIX

## Forme et détermination des prix

Chaque marché subséquent fixera le montant des prestations y afférant.

## Contenu des prix

Par dérogation à l’article 10.1.3 du CCAG applicable au présent marché les prix sont réputés complets. Ils comprennent l’ensemble des charges fiscales ou autres - à l’exception de la TVA -, les coûts des éventuelles prestations associées décrites au présent marché et l’ensemble des frais et sujétions nécessaires à la bonne exécution du marché.

# SIGNATURE DES PARTIES

## SIGNATURE DE L’ENTREPRISE

### *Avance[[4]](#footnote-5)*

**?** L’entreprise(s) déclare(nt) :

renoncer à percevoir une avance

vouloir percevoir une avance dans les conditions fixées au présent acte d’engagement

L’entreprise est informée que, si aucun choix n’est opéré, elle est réputée renoncer à percevoir l’avance.

### *Présentation de sous-traitant(s) lors de la remise de l’offre*

**?** L’(es) entreprise (s)[[5]](#footnote-6) :

ne présente(nt) pas de sous-traitant(s) dans l’offre ;

présente(nt) un (des) sous-traitant(s) dans l’offre.

### *Délai de validité de l’offre*

L’offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si la décision d’attribution par la personne habilitée à signer le marché intervient dans un délai de 120 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

### *✍ Signature de l’entreprise [[6]](#footnote-7)*

Fait en un seul original, à……………………………………………………………, le …………………………………

Nom et qualité du signataire :

*Si candidat unique ou délégation de pouvoir des cotraitants au mandataire pour la signature du marché, supprimer le tableau ci-dessous*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Entreprise mandataire\*** | **1er co-traitant** | **2ème co-traitant** | **3ème co-traitant** |
| Nom et qualité du signataire | Nom et qualité du signataire | Nom et qualité du signataire | Nom et qualité du signataire |
| **\* Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d’habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.** | | | |

## ACCEPTATION DE L’OFFRE - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR *(ARTICLE RÉSERVÉ AU GIE DU GROUPE CCIR PARIS ILE-DE-FRANCE)*

### *Récapitulatif des annexes établies après la remise des offres (article à supprimer si aucune mise au point)*

(*Adapter le titre en fonction de la procédure : mise au point en cas de d’appel d’offres ou en cas de MAPA sans négociation / compte rendu des négociations si MAPA avec négociations ou en cas de procédure négociée*).

Le présent marché :

a fait l’objet d’une mise au point jointe en annexe

est établi à la suite des régularisations ; il annule et remplace l’acte d’engagement remis à l’occasion de l’offre initiale

Le présent marché est complété par :

Annexe relative aux demandes de précisions sur la teneur des offres

Annexe relative à la mise au point de l’accord-cadre

Autre(s):

### *Acceptation de l’offre*

Offre de base

Classement de l’offre : XXX / [NB total d'offres retenues]

### *Signature du GIE du Groupe CCIR Paris Ile-de-France*

A Paris, le …………………………………………………………….

Pour le GIE du Groupe CCIR Paris Ile-de-France,

Représentée par la personne habilitée à signer l’accord-cadre

Valérie HENRIOT

Directrice générale du GIE Groupe CCIR Paris Ile de France

1. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès aux informations vous concernant, ainsi qu’un droit de modification, de rectification et de suspension. [↑](#footnote-ref-2)
2. Cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-3)
3. En cas de groupement composé de plus de deux cotraitants, l’identification exacte des autres cotraitants doit être annexée au présent acte d’engagement. [↑](#footnote-ref-4)
4. En cas d’offre présentée par un groupement d’entreprises, chaque cotraitant doit remettre l’attestation sur l’honneur correspondante en annexe au présent acte d'engagement. [↑](#footnote-ref-5)
5. Cocher la case concernée. [↑](#footnote-ref-6)
6. En cas de groupement d’entreprises, tous ses membres doivent signer l’acte d’engagement, **sauf** si le mandataire a été habilité par les autres membres du groupement à signer seul le marché. Dans ce dernier cas, la signature doit être celle du mandataire habilité tel qu’il est indiqué sur le formulaire DC1 à remettre signé à l’appui de la candidature du groupement (formulaire téléchargeable sur le site du MINEFE. [↑](#footnote-ref-7)